

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

**67440 MARMOUTIER**

**☎ 03.88.70.62.28**

**[www.hengwiller.fr](http://www.hengwiller.fr)**

**[mairie.hengwiller@orange.fr](mailto:mairie.hengwiller@orange.fr)**

Séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe - BURGER Patrick - OERTEL Christian - FRENKEL Jean-Louis - BIANCHI Nathalie - ANDRES Aurore - HEIM Raphaël - FRITZ Julien - DIETRICH Nathalie

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal du 24 mai 2020
- 3) Indemnités attribuées au maire et aux adjoints
- 4) Délégation d'attributions du conseil municipal au maire
- 5) Délégation de fonctions et de signature du maire aux adjoints
- 6) Mise en place des commissions
- 7) Projet de construction présenté par une entreprise de la commune selon document ci-joint. Le projet est situé en grande partie dans la zone UB du plan local d'urbanisme dont le règlement peut être consulté sur le site internet de la commune rubrique « conseil municipal » en bas de page
- 8) Achat d'une fraction de parcelle appartenant aux conjoints HELBOURG - rue de Birkenwald, selon document ci-joint
- 9) Agrément d'un nouveau permissionnaire concernant la chasse communale en remplacement de l'ancien décédé
- 10) Révision du plan local d'urbanisme de la commune
- 11) Communications et divers.

**2020-03-01 - Désignation du Secrétaire de Séance**

Mme Aurore ANDRES est désignée secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

**2020-03-02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

### **2020-03-03 - Indemnités attribuées au maire et aux adjoints**

VU les articles L 2123-20 à L 2123-24- du code des collectivités locales,

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Vu le décret du n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 qui a installé dans les fonctions de Maire Marcel BLAES et d'adjoints MM. UHLMANN Christian et KIEFFER Christophe

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 24 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature aux trois adjoints,

Considérant que la commune compte 191 habitants (recensement 2017)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide de fixer les indemnités suivantes :

**Maire** : 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020** (valeur brut au 1<sup>er</sup> janvier 2019 1027) M. Marcel BLAES

**1<sup>er</sup> adjoint** : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020** M. Christian UHLMANN

**2<sup>e</sup> adjoint** : 9.9 % de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020** M. Christophe KIEFFER

**3<sup>e</sup> adjoint** : 9.9 % de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du **24 mai 2020** date de l'installation du conseil municipal. M. Patrick Burger

Les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la commune

### **2020-03-04 -Délégation d'attributions du conseil municipal au maire**

M. le Maire explique au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de confier au Maire pour la durée du présent mandat les délégations suivantes concernant

:

- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui

peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

- A donner au Trésorier de Saverne une délégation permanente et générale de poursuite par voie de commandement ou autres à l'encontre des débiteurs retardataires de la collectivité.
- A autoriser le trésorier à payer les dépenses sans ordonnancement préalable à savoir les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance, le remboursement des emprunts et des lignes de trésorerie les frais d'affranchissement postaux et autres prestations de services relatives au courrier, les dépenses réglées par prélèvement bancaire conformément à l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales pouvant être payées sans ordonnancement préalable et à l'arrêté du 24 décembre 2012 énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.
- A exercer en tant que de besoin le droit de préemption urbain conformément à l'alinéa 15 de l'article L 2122-22 code des collectivités territoriales et précise que les articles L 2122-17 et L 2122-19 sont applicables en la matière.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions au cimetière communal.
- D'accepter des dons et legs.

### **2020-03-05 - Délégation de fonctions et de signature du maire aux trois adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 fixant le nombre des adjoints à trois,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à M. UHLMANN Christian 1<sup>er</sup> adjoint à compter du 24 mai 2020,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** M. Christian UHLMANN, 1<sup>er</sup> adjoint reçoit à compter du 24 mai 2020 délégation de fonctions en matière d'état civil et une délégation de fonction pour l'entretien de la voirie. Entre il est habilité à signer tous les actes concernant l'administration générale de la commune et si nécessaire les documents financiers adressés à la Trésorerie.

**Article 2** - Le présent acte est inscrit au registre des actes de la commune et  
ampliation du présent arrêté est transmise à :

M. le Sous-Préfet de Saverne  
Mme la Trésorière de Saverne  
M. Christian UHLMANN,  
Classée aux archives de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-  
18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses  
fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 fixant le nombre des  
adjoints à trois,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il importe que le Maire  
puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les adjoints

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** M. Christophe KIEFFER, 2<sup>e</sup> adjoint reçoit à compter du 24 mai 2020  
délégation de fonctions en matière d'état civil et délégation de fonction dans le  
domaine scolaire et de la gestion de la location de la salle communale. Il est  
chargé de la tenue de l'inventaire de la salle avant et après chaque location. En  
outre il est habilité à signer tous les actes concernant l'administration générale  
de la commune ainsi que les documents financiers adressés à la Trésorerie.

**Article 2** - Le présent acte est inscrit au registre des actes de la commune et  
ampliation du présent arrêté est transmise à :

M. le Sous-Préfet de Saverne  
Mme la Trésorière de Saverne  
M. Christophe KIEFFER  
Classée aux archives de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-  
18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses  
fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 fixant le nombre des  
adjoints à trois,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il importe que le Maire  
puisse être assisté effectivement dans certaines fonctions par les adjoints

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** M. Patrick BURGER, 3<sup>e</sup> adjoint reçoit à compter du 24 mai 2020  
délégation de fonctions en matière d'état civil et délégation de fonction dans le  
domaine de l'environnement Il est responsable de l'entretien des espaces verts  
et du fleurissement de la commune. En outre il est habilité à signer tous les  
actes concernant l'administration générale de la commune ainsi que les  
documents financiers adressés à la Trésorerie

**Article 2** - Le présent acte est inscrit au registre des actes de la commune et  
ampliation du présent arrêté est transmise à :

M. le Sous-Préfet de Saverne  
Mme la Trésorière de Saverne

M. Patrick BURGER  
Classée aux archives de la commune

## **2020-03-06 - Mise en place des commissions**

Le maire explique le rôle et le fonctionnement des différentes commissions communales appelées à être formées.

Après débat, les conseillers réunis constituent comme ci-dessous lesdites commissions, le Maire est membre d'office.\_

- 1) De la liste électorale : Christian UHLMANN - BURGER Patrick
- 2) des Finances : Christian UHLMANN - Christophe KIEFFER
- 3) de l'agriculture : Patrick BURGER - Nathalie DIETRICH
- 4) de la voirie : Christian UHLMANN - Raphaël HEIM
- 5) de l'urbanisme : Christian UHLMANN - Christophe KIEFFER - Patrick BURGER - Aurore ANDRES - Nathalie DIETRICH - Julien FRITZ
- 6) du conseil de discipline : Nathalie BIANCHI - Aurore ANDRES - Christian OERTEL
- 7) de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis : 3 titulaires et 3 suppléants, à savoir :

Titulaires : Christian UHLMANN - Christophe KIEFFER - Patrick BURGER

Suppléants : Aurore ANDRES - Jean-Louis FRENKEL - Raphaël HEIM

- 8) Proposition pour la constitution de la Commission Communale des Impôts directs

Le conseil municipal constitue la liste de 24 personnes qui seront proposées au Centres des impôts en vue de constituer la commission communale des impôts directs, soit 12 titulaires et 12 suppléants, qui sont imposables aux différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises :

Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par le centre des impôts.

Titulaires :

Suppléants

T.F.N.B

UHLMANN Christian  
2 rue de Birkenwald

UHLMANN Nadia  
12a Grand'rue

67440 HENGWILLER

BIANCHI Nathalie  
15 rue du Schneeberg  
67440 HENGWILLER  
FRITZ Julien  
10 rue de Birkenwald  
67440 HENGWILLER

67440 HENGWILLER

DILLMANN Edina  
6 rue de l'Ecole  
67440 HENGWILLER  
VOGLER Simone  
8 rue de l'Ecole  
67440 HENGWILLER

T.F.P.B

BURGER Patrick  
17 rue du Schneeberg  
67440 HENGWILLER

QUIEVREUX Jean-Luc  
7 rue de Birkenwald  
67440 HENGWILLER

ANDRES Aurore  
2 rue Holzgasse  
67440 HENGWILLER

ALLHEILLY Nicolas  
3 rue de Birkenwald  
67440 HENGWILLER

OERTEL Christian  
7c Grand'rue  
67440 HENGWILLER

WURM Julien  
7a Grand'rue  
67440 HENGWILLER

T.H

KIEFFER Edmond  
11 Grand'rue  
67440 HENGWILLER

MAHON David  
1 rue de Birkenwald  
67440 HENGWILLER

FRENKEL J. Louis  
17 rue du Schneeberg  
67440 HENGWILLER

DIETEMANN Christian  
16a Grand'rue  
67440 HENGWILLER

HEIM Raphaël  
27 rue du Schneeberg  
67440 HENGWILLER

BLAES Nadège  
2 rue de l'Ecole  
67440 HENGWILLER

CFE

KIEFFER Christophe  
1 Grand'rue  
67440 HENGWILLER

BOCKEL Jérémy  
39 rue du Schneeberg  
67440 HENGWILLER

GRIENENBERGER Thiebault  
9a Grand'rue  
67440 HENGWILLER

SCHNOEBELEN Rémi  
7 Grand'rue  
67440 HENGWILLER

DIETRICH Nathalie  
9 Grand'rue  
67440 HENGWILLER

MELIGNON Jérôme  
2a rue de Birkenwald  
67440 HENGWILLER

### **2020-03-07 - Projet de construction présenté par une entreprise de la commune en zone UB**

Le maire présente au conseil municipal un projet d'atelier comprenant des bureaux des hangars de stockage et un espace de vente en sortie du village rue de Birkenwald. Le projet est harmonieux, respectueux de l'environnement et comporte une pépinière et un jardin d'exposition

Le conseil municipal constate qu'il s'agit d'un projet esthétique s'inscrivant dans le paysage. Toutefois, s'agissant d'un local professionnel situé en zone UB du plan local d'urbanisme, la question des nuisances sonores éventuelles engendrées par les livraisons, le stockage des machines et la vente aux particuliers est soulevée.

Dans ces conditions, après débats, le conseil municipal à l'unanimité des membres demande au maire d'interroger le service instructeur pour avis avant de se prononcer sur ce dossier.

### **2020-03-08 - Acquisition d'une fraction de parcelle appartenant aux consorts HELBURG rue de Birkenwald**

Le maire informe le conseil municipal que l'Agence Immobilière GEYER de Saverne a déposé 5 versions d'une demande de certificat d'urbanisme concernant la totalité des parcelles 203 et 200 section 1 appartenant respectivement à MM. HELBURG Jean-Paul et Bertrand à 67440 Birkenwald.

Ces deux parcelles étant situées en zone UB du plan local d'urbanisme sont susceptibles d'être mises en vente. Il informe le conseil municipal avoir contacté les propriétaires pour acquérir au nom de la commune une bande de 5 m de chaque parcelle référenciée ci-dessus. Cette bande de terrain est située directement après le début du fossé jouxtant les deux parcelles.

Cette acquisition s'avère indispensable afin de ne pas enclaver les terrains situés à l'arrière de la parcelle 200 et permet d'entretenir le fossé longeant les parcelles

Le prix de l'are est fixé à l'amiable à 75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour acquérir une bande de terrain d'une largeur de 5 m située directement après le début du fossé et dissoute des parcelles 203 et 200 Section 1 au prix de 75 € l'are convenu à l'amiable avec les propriétaires.

La superficie exacte sera déterminée par un PV d'arpentage réalisé par le Cabinet ARCHIMED Géomètres et le Cabinet Notarial CRIQUI et associés à Saverne sera chargé de l'acte à intervenir.

Les crédits nécessaires à cette acquisition ainsi que les frais d'arpentage et de notaire seront pris entièrement en charge par la commune et inscrits au budget primitif

### **2020-03-09 - Agrément d'un nouveau permissionnaire concernant la chasse communale en remplacement de l'ancien décédé**

Le Maire soumet au conseil la demande de M. Pierre BINZ, locataire de la chasse communale qui souhaite adjoindre un nouveau permissionnaire, en l'occurrence M. Bruno ZMOOS en remplacement de M. Léon DISS décédé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les documents présentés par le candidat,

VU le cahier des charges des chasses communales du Bas-Rhin,

Après délibérations,

- désigne, à l'unanimité des membres présents, permissionnaire sur le lot de chasse de notre commune :
  - Monsieur Bruno ZMOOS né le 27.08.1982 domicilié 16, rue des Vergers à JETTERSWILLER (67440)
- autorise le Maire à établir et à signer l'attestation d'agrément

### **2020-03-10 - Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Le maire présente les raisons pour lesquelles la révision du plan local d'urbanisme est rendue nécessaire et les objectifs à réaliser. Il expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet. La révision du PLU constitue pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme afin de permettre à la commune de s'agrandir tout en respectant l'environnement.

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions :

- décide de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU de la commune
- demande au Maire de contacter les services de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique pour l'accompagnement de cette révision (procédure, choix des prestataires et autres formalités nécessaires à cette révision)

## **2020-03-11 - Communications et divers**

### **Nuisances sonores**

Le maire informe le conseil municipal des nuisances sonores dans la rue du Schneeberg et indique à l'assemblée qu'il a convoqué les principaux intéressés pour trouver une issue favorable à ce litige.

### **Pose de buses dans la rue du Schneeberg**

Le maire indique au conseil municipal que lors des travaux de mise en place des buses dans les fossés rue du Schneeberg, les accès aux différentes parcelles seront remis à l'état initial (enrobés ou gravillons selon les cas).

### **Fête du 14 juillet 2020**

Le maire informe l'assistance que la crise sanitaire engendrera probablement le remplacement du traditionnel repas du 14 juillet par la distribution d'une brioche et d'une tablette de chocolat aux habitants de la commune. Cette distribution sera faite par les membres du Conseil Municipal.

### **Jardin du souvenir**

M. Burger souhaite qu'un communiqué soit fait aux habitants pour leur préciser qu'un emplacement est prévu au cimetière pour un Jardin du Souvenir. Son règlement est disponible à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H

Le Maire,

Marcel BLAES